

ASA BEAUVALLON BARTOLE
CONVOCAATION
A UNE ASSEMBLEE GENERALE
DES PROPRIETAIRES.

Recommandé AR

Ste Maxime, le 29 Juillet 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Autorisée de Beauvallon-Bartole qui se tiendra le :

VENDREDI 16 AOÛT 2024 à 16 heures *

(*émargement à compter de 15 heures).

SALLE MUNICIPALE DES BLAQUIERES

COMPLEXE SORTIF, 834 ROUTE DES BLAQUIERES

83310 GRIMAUD

N'oubliez pas de vous faire représenter si vous ne pouvez pas assister à la réunion au moyen du **POUVOIR ci-joint , à remettre à un membre de l'ASA de votre choix, ou à défaut à adresser au Bureau de l'ASA (domiciliation Agence DI LUCA).**

Par ailleurs je vous rappelle l'article 11-4 des statuts :

L'assemblée des propriétaires délibère valablement quand le total des voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une des voix de ses membres.

Lorsque cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée des propriétaires délibère valablement au cours d'une seconde réunion à laquelle les propriétaires sont convoqués le jour même, sur le même ordre du jour et par la même convocation. L'Assemblée des Propriétaires délibère alors valablement sans condition de quorum.

ASA – Association Syndicale Autorisée de BEAUVALLON-BARTOLE commune de Grimaud

Assemblée Générale du 16 Août 2024.

ORDRE DU JOUR.

1 – RAPPORT DE GESTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE.

- Rapport moral du Président.

- Situation financière de l'ASA.

Ci-joints :

- Compte administratif de l'exercice 2023.
- Compte de gestion de l'exercice 2023.

Nota :

Comptes de l'exercice 2023 :

Le budget de fonctionnement voté à hauteur de 335.000 euros n'a pas été dépassé puisque les dépenses réelles se sont élevées à 219.004 euros. La différence est venue conforter la réserve.

Au 31 Décembre 2023 le solde créditeur du compte de l'ASA dans les livres du Trésor Public s'élevait à 1.417.916.28 euros.

Le budget d'investissement a été voté à hauteur de 400.000 euros en vue des travaux de réfection des voiries.

Le cumul des débiteurs au 31 Décembre 2023 s'élevait à 266.887.99 euros, contre 249.995.29 au 31 Décembre 2022 (213.141 euros au 15 6 2024).

Budgets de l'exercice 2024.

Vous avez reçu dernièrement deux appels de cotisations pour l'exercice 2024.

S'agissant du budget de fonctionnement ce dernier est stable par rapport aux budgets des années précédentes.

S'agissant du budget d'investissement ce dernier comporte la deuxième provision en vue de la future réfection des voies du Domaine (700.000 euros).

ASA – Association Syndicale Autorisée de BEAUVALLON-BARTOLE commune de Grimaud
Assemblée Générale du 16 Août 2024.

Projet de résolution :

L'assemblée Générale donne acte à l'association syndicale autorisée de ce qu'il lui a été rendu compte en application du Décret N°74-86 du 29 Janvier 1974 de sa gestion au cours de l'exercice 2023, des opérations accomplies pendant cette période, ainsi que de la situation financière à la clôture de l'exercice (31/12/2023).

2 – ELECTION DES SYNDICS TITULAIRES :

Membres du Conseil des Syndics sortants :

Mme NEVEUX Marie Hélène (se représente).

Projet de résolution :

Après dépouillement des votes, l'Assemblée Générale constate l'élection de Mmes MM en qualité de syndics titulaires pour une durée de trois ans.

M. ANDREY Michel (se représente).

Projet de résolution :

Après dépouillement des votes, l'Assemblée Générale constate l'élection de Mmes MM en qualité de syndics titulaires pour une durée de trois ans.

M. CARVALHO José (se représente).

Projet de résolution :

Après dépouillement des votes, l'Assemblée Générale constate l'élection de Mmes MM en qualité de syndics titulaires pour une durée de trois ans.

M. ANSELME Gabriel (se représente).

Projet de résolution :

Après dépouillement des votes, l'Assemblée Générale constate l'élection de Mmes MM en qualité de syndics titulaires pour une durée de trois ans.

M. WALON François (se représente).

Projet de résolution :

Après dépouillement des votes, l'Assemblée Générale constate l'élection de Mmes MM en qualité de syndics titulaires pour une durée de trois ans.

ASA – Association Syndicale Autorisée de BEAUVALLON-BARTOLE commune de Grimaud

Assemblée Générale du 16 Août 2024.

2 – ELECTION DES SYNDICS SUPPLEANTS :

M. HELSMOORTEL Fabrice (se représente).

Projet de résolution :

Après dépouillement des votes, l'Assemblée Générale constate l'élection de Mmes MM en qualité de syndics titulaires pour une durée de trois ans.

3 – TRAVAUX DE REFECTION DES ROUTES.

Information préalable.

Les membres du Conseil des syndics ont décidé de proposer la réfection de l'ensemble des routes et des caniveaux du Domaine.

Ces travaux sont proposés en 3 tranches prévisionnelles suivant le plan du Domaine ci-joint.

1^{er} Tranche en bleu : réalisée durant l'hiver 2024 – 2025

Montant prévisionnel 1.300.000 euros

2^{ème} tranche en vert : réalisée durant l'hiver 2025 – 2026

Montant prévisionnel 1.500.000 euros

3^{ème} tranche en rose : réalise durant l'hiver 2026 – 2027.

Montant prévisionnel 1.500.000 euros

Pour les travaux prévus pour la tranche 1 le montant prévisionnel a été appelé de la façon suivante :

400.000 euros appelés en 2023

200.000 euros pris sur la réserve.

700.000 euros appelés en 2024.

ASA – Association Syndicale Autorisée de BEAUVALLON-BARTOLE commune de Grimaud

Assemblée Générale du 16 Août 2024.



Projet de résolution :

L'assemblée Générale vote la réalisation des travaux de réfection de l'ensemble des voiries et caniveaux du Domaine suivant la proposition du conseil des syndicats de réaliser les travaux en trois tranches suivant les dates définies ci-dessus dans l'information préalable.

L'assemblée entérine le choix du Conseil des Syndics d'avoir désigné Monsieur Albert BUCHHOLZ en qualité de Maître d'œuvre chargé de l'étude et du suivi des travaux, et donne mandat aux membres du Conseil des Syndics pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Documents joints :

- *Plan des 3 tranches proposées.*
- *Le tableau quantitatif des travaux à réaliser et résultat de l'appel d'offres reçus auprès des 4 entreprises consultées (tranche 1 au 13 Décembre 2023)).*
- *Le rapport de la commission d'appel d'offres nommée par le Conseil des Syndics approuvé par le pôle de légalité de la Préfecture.*

4 – ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Projet de résolution :

L'assemblée Générale adopte un règlement intérieur suivant le projet ci-joint. Pouvoirs sont donnés au Président en exercice de publier ce Règlement auprès des services de la Préfecture à Brignole.

5 – VENTE D'UNE PARTIE COMMUNE

Information préalable.

Monsieur Daniel LEMARQUIS dont la villa est située Boulevard de la SUANE souhaite acquérir une partie de l'espace commun situé au sud de sa Propriété (superficie totale 714 m² demande d'achat 320m²)

Le Conseil des Syndics a émis un avis favorable à cette vente au prix de 86.240 euros pour l'ASA, les frais d'enregistrement à la charge de M LEMARQUIS.

Projet de résolution :

L'assemblée Générale accepte la proposition de M LEMARQUIS d'acquérir une partie de l'espace vert situé au-dessous de sa propriété pour 320m² au prix de 86.240 euros hors frais de Notaire suivant le plan de division foncière établi par M DELEVAL Géomètre expert ci-joint.

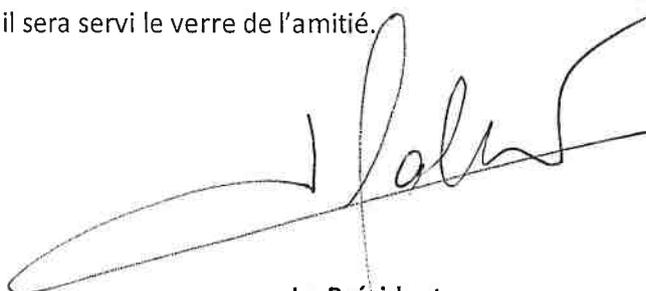
Pouvoirs sont donnés au Président de l'ASA Monsieur Jean Philippe GALLANT de signer tous les actes relatifs à cette vente (division, acte authentiques).



6 - QUESTIONS DIVERSES

- ENTRETIEN GENERAL DES PARTIES COMMUNES.
- RAPPEL DU REGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION DES TRAVAUX BRUYANTS DANS LE DOMAINE DURANT LES MOIS DE JUILLET ET D'AOUT.
- RAPPEL DE L'INTERDICTION DU SURVOL DES PROPRIETES PAR DES DRONES.
- RAPPEL DE L'ENTRETIEN DES PARCELLE PRIVEES ET NOTAMMENT DE CE QUI EST VISIBLE DE L'EXTERIEUR (niches des compteurs, entretien des haies des talus, enlèvement des canisses en plastiques posées sur les clôtures.).

Heureux de vous revoir prochainement et vous remerciant de votre confiance, je vous rappelle qu'après l'Assemblée Générale il sera servi le verre de l'amitié.



Le Président.

Jean Philippe GALLANT.

Pièces jointes :

- Compte administratif 2023 (8 pages)
- Compte de gestion 2023 (8 pages).
- Plan de location des 3 tranches prévisionnelles de réfection des routes.
- Tableaux comparatifs de l'appel d'offres concernant la réfection des routes.
- Rapport de la commission d'appel d'offres concernant la réfection des routes (2 pages).
- Règlement intérieur (3 pages).
- Plan de division des parcelles concernant la demande de M LEMARQUIS.
- Pouvoir.

ASA – Association Syndicale Autorisée de BEAUVALLON-BARTOLE commune de Grimaud

Assemblée Générale du 16 Août 2024.

PS : traduction en Anglais pour les résidents étrangers assurée par Monsieur GALLANT.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - ASA Beauvallon Bartole (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE ASA Beauvallon Bartole (M57) (2)

Numéro SIRET : 29830028600010

POSTE COMPTABLE : SGC DE L'ESTEREL

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ASA BEAUVALLON BARTOLE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

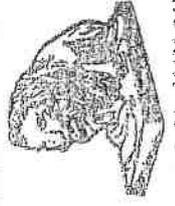
Balance générale

Montant exprimés en Euros	Prév.-Antérieure	Prévisions	En Cours	Solde	%	Engagé	Brouillard	Historique	Solde(prév-histo)	%
Dépenses d'investissement	2 759 645,20	2 932 124,75	107 182,75	2 824 942,00	3,66			107 182,75	2 824 942,00	3,66
Recettes d'investissement	2 759 645,20	2 932 124,75		2 932 124,75					2 932 124,75	
Solde d'investissement			-107 182,75					-107 182,75		

Dépenses de fonctionnement	1 780 010,75	1 084 425,00	219 004,00	865 421,00	20,20			219 004,00	865 421,00	20,20
Recettes de fonctionnement	1 780 010,75	1 084 425,00	737 333,85	347 091,15	67,99			737 333,85	347 091,15	67,99
Solde fonctionnement			518 329,85					518 329,85		

EXCEDENT			411 147,10					411 147,10		
DEFICIT										

A.S.A. de BEAUVALLON BARTOLE
Commune de Grimaud



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	310 000,00	215 668,78	0,00	0,00	94 331,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		310 000,00	215 668,78	0,00	0,00	94 331,22
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	3 335,22	0,00	0,00	21 664,78
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		335 000,00	219 004,00	0,00	0,00	115 996,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	749 425,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		749 425,00	0,00			749 425,00
TOTAL		1 084 425,00	219 004,00	0,00	0,00	865 421,00
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	735 000,00	735 498,85	0,00	0,00	-498,85
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		735 000,00	735 498,85	0,00	0,00	-498,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 835,00	0,00	0,00	-1 835,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		735 000,00	737 333,85	0,00	0,00	-2 333,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		735 000,00	737 333,85	0,00	0,00	-2 333,85
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 438 703,05				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
	Pour information	(2) 1 715 115,71			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 182 699,75	0,00	2 182 699,75	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 182 699,75	0,00	2 182 699,75	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 182 699,75	0,00	2 182 699,75	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	749 425,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	749 425,00	0,00		749 425,00
	TOTAL	2 932 124,75	0,00	2 182 699,75	749 425,00

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	310 000,00	215 668,78	0,00	0,00	94 331,22
6061	Fournitures non stockables	14 000,00	6 806,69	0,00	0,00	7 193,31
611	Contrats de prestations de services	83 000,00	82 038,24	0,00	0,00	961,76
61521	Entretien terrains	115 000,00	4 792,25	0,00	0,00	110 207,75
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	47 438,39	0,00	0,00	-47 438,39
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	5 521,56	0,00	0,00	4 478,44
6156	Maintenance	4 000,00	5 718,00	0,00	0,00	-1 718,00
6161	Multirisques	7 000,00	6 526,00	0,00	0,00	474,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	65 000,00	40 241,68	0,00	0,00	24 758,32
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00	1 228,50	0,00	0,00	-1 228,50
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	11 900,00	15 357,47	0,00	0,00	-3 457,47
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		310 000,00	215 668,78	0,00	0,00	94 331,22
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	25 000,00	3 335,22	0,00	0,00	21 664,78
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00	1 294,00	0,00	0,00	23 706,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 041,22	0,00	0,00	-2 041,22
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		335 000,00	219 004,00	0,00	0,00	115 996,00
023	Virement à la section d'investissement	749 425,00	0,00			749 425,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		749 425,00	0,00			749 425,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		749 425,00	0,00			749 425,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 084 425,00	219 004,00	0,00	0,00	865 421,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	735 000,00	735 498,85	0,00	0,00	-498,85
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	522,00	0,00	0,00	-522,00
70685	Redevances syndicales (ASP)	735 000,00	733 470,90	0,00	0,00	1 529,10
7087	Remboursement de frais	0,00	1 505,95	0,00	0,00	-1 505,95
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		735 000,00	735 498,85	0,00	0,00	-498,85
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 835,00	0,00	0,00	-1 835,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	1 835,00	0,00	0,00	-1 835,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		735 000,00	737 333,85	0,00	0,00	-2 333,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		735 000,00	737 333,85	0,00	0,00	-2 333,85
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		438 703,05				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
2151	Réseaux de voirie	12 116,06	800,00	11 316,06	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	617 009,75	317,92	616 691,83	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	415 403,68	106 064,83	309 338,85	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 044 529,49	107 182,75	937 346,74	0,00
Pour information		1 715 115,71			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 182 699,75	0,00	2 182 699,75	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 182 699,75	0,00	2 182 699,75	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		2 182 699,75	0,00	2 182 699,75	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 182 699,75	0,00	2 182 699,75	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	749 425,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		749 425,00	0,00		749 425,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		749 425,00	0,00		749 425,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 932 124,75	0,00	2 182 699,75	749 425,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC ESTEREL
N° CODIQUE 083110
Date Edition : 22/02/2024
Compte : DEFINITIF

**ASA BEAUVALLON BARTOLE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme CORINE HUSSON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 22/02/2024

Nomenclature M14 inf égal 500h
Voté par Nature

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 42
Annexes : Page des signatures	43

25000 - ASA BEAUVALLON BARTOLE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	62,66	Fonds Globalisés	3 071,59
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	4 778,42	Différences sur réalisations d'immobilisations	2 975,57
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	518,33
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	192,22	Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 035,28	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 035,28	TOTAL FONDS PROPRES	6 565,48
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	266,89	Dettes financières à long terme	141,39
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs (2)	1,55
Disponibilités	1 417,92	Autres dettes à court terme	2,40
Autres actifs circulant		Total dettes à court terme	3,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 684,80	TOTAL DETTES	145,34
Comptes de régularisations		Comptes de régularisations	9,26
TOTAL ACTIF	6 720,08	TOTAL PASSIF	6 720,08

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

25000 - ASA BEAUVALLON BARTOLE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	735,50	695,93
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	735,50	695,93
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	215,67	334,29
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	215,67	334,29
Charges courantes non financières	<u>519,83</u>	<u>361,65</u>
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers	519,83	361,65
Charges courantes financières	1,84	2,35
RESULTAT COURANT FINANCIER	3,34	16,07
RESULTAT COURANT	519,83	361,65
Produits exceptionnels	1,84	2,35
Charges exceptionnelles	3,34	16,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<u>-1,50</u>	<u>-13,73</u>
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>518,33</u>	<u>347,92</u>

COMPTE DE RESULTAT 2023

25000 - ASA BEAUVALLON BARTOLE

	Exercice 2023	Exercice 2022
POSTES		
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	735 498,85	695 931,95
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	735 498,85	695 931,95
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	215 668,78	334 286,10
Impôts et taxes		
Dotations amortissements et provisions		
Autres charges		

COMpte DE RESULTAT 2023

25000 - ASA BEAUVALLON BARTOLE

POSTES	Exercice 2023		Exercice 2022	
Contingents et participations				
Subventions		215 668,78		334 286,10
TOTAL II		215 668,78		334 286,10
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		519 830,07		361 645,85
PRODUITS COURANTS FINANCIERS				
Valeurs mob et créances de l'actif immo				
Autres intérêts et produits assimilés				
Produit net sur cessions de VMP				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL III				
CHARGES COURANTES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL IV				
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		519 830,07		361 645,85
A + B - RESULTAT COURANT				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except op gestion : Subventions		1 835,00		

COMpte DE RESULTAT 2023

25000 - ASA BEAUVALLON BARTOLE

	Exercice 2023	Exercice 2022
POSTES		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		2 345,95
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions réglementées		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 835,00	2 345,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	1 294,00	16 072,75
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées	2 041,22	
Diff réalisés(positives)transf à investist	3 335,22	16 072,75
Charg excep op capital-Autres opérations	-1 500,22	-13 726,80
Dotations aux provisions réglementées	737 333,85	698 277,90
TOTAL VI	219 004,00	350 358,85
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	518 329,85	347 919,05
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

Résultats budgétaires de l'exercice

25000 - ASA BEAUVALLON BARTOLE

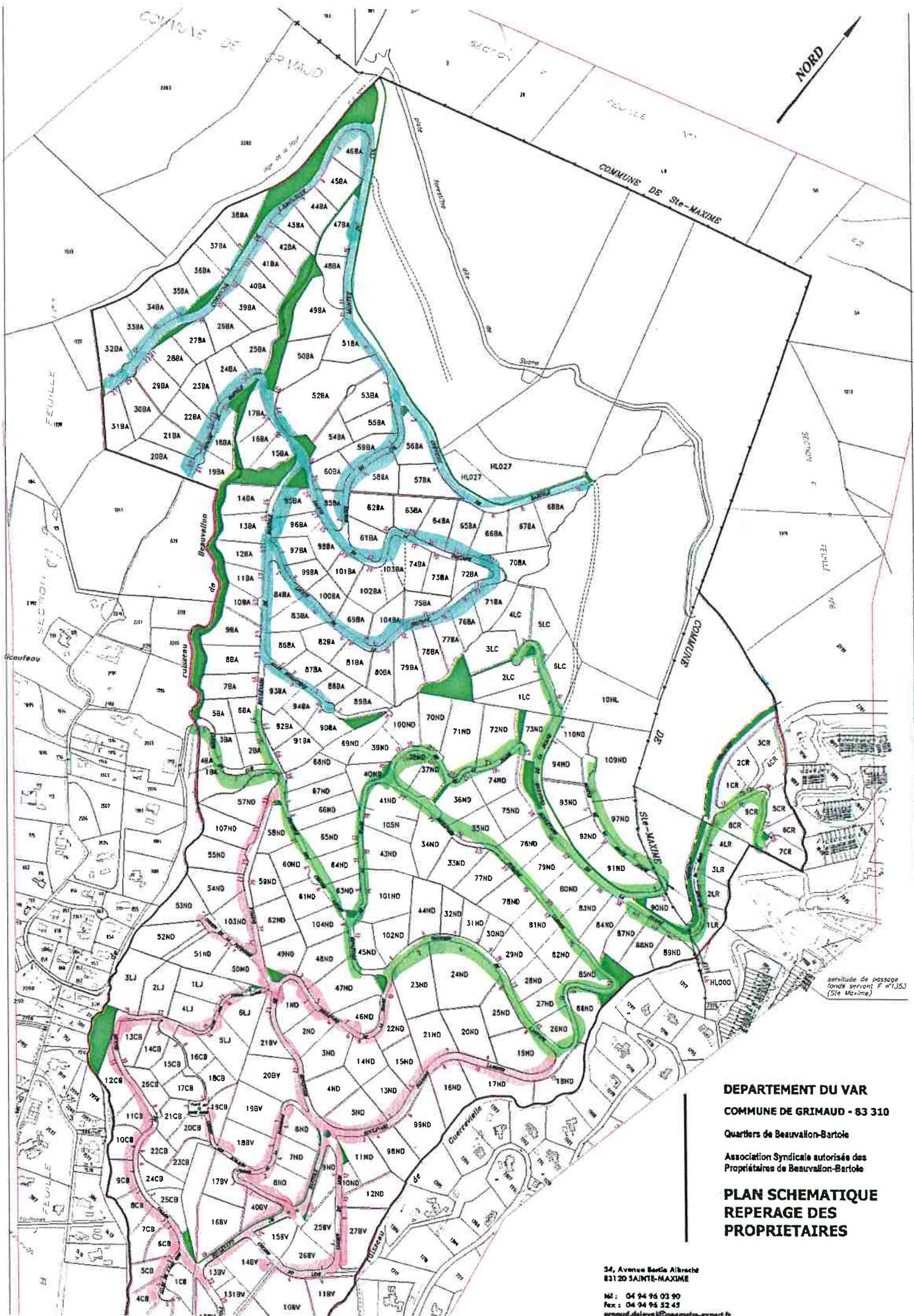
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 932 124,75	1 084 425,00	4 016 549,75
Titres de recette émis (b)		746 073,11	746 073,11
Réductions de titres (c)		8 739,26	8 739,26
Recettes nettes (d = b - c)		737 333,85	737 333,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 932 124,75	1 084 425,00	4 016 549,75
Mandats émis (f)	107 182,75	219 004,00	326 186,75
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	107 182,75	219 004,00	326 186,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	107 182,75	518 329,85	411 147,10
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2023

25000 - ASA BEAUVALLON BARTOLE

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-1 715 115,71		-107 182,75		-1 822 298,46
Fonctionnement	2 975 565,25		518 329,85		3 493 895,10
TOTAL I	1 260 449,54		411 147,10		1 671 596,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 260 449,54		411 147,10		1 671 596,64



DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE GRIMAUD - 83 310
 Quartiers de Beauvallon-Bartoie
 Association Syndicale autorisée des
 Propriétaires de Beauvallon-Bartoie

**PLAN SCHEMATIQUE
 REPERAGE DES
 PROPRIETAIRES**

34, Avenue Bartie Alboche
 83120 SAINTE-MAXIME
 Tél : 04 94 96 03 90
 Fax : 04 94 96 52 43
 arnaud.delaive@geometre-expert.fr

ASA BEAUVALLON LA BARTOLE - VOIRIE -

TABLEAU COMPARATIF

	Désignation		S.V.C.R	GUINTOLI	EUROVIA	EIFPAGE
1	TRAVAUX PREPARATOIRES					
1,1	Généralités					
1,1,1	Installation de chantier	Ft	10 472,00 €	9 860,00 €	11 462,08 €	9 180,00 €
1,1,2	Signalisation de chantier	Ft	3 366,00 €	5 950,00 €	3 643,10 €	5 610,00 €
1,1,3	Constat d'Huissier	Ft	1 870,00 €	1 530,00 €	2 141,32 €	2 176,00 €
1,2	Caniveaux - Fossés					
1,2,1	Nettoyage du réseau pluvial (fossés, caniveaux en béton, grilles, etc.)	Ft	2 618,00 €	3 570,00 €	3 206,88 €	3 230,00 €
1,2,2	Démolition - Reprise du réseau pluvial (caniveaux en béton)	133 MI	12 874,40 €	11 305,00 €	16 226,00 €	15 295,00 €
	<i>prix unitaire</i>		96,80 €	85,00 €	122,00 €	115,00 €
1,2,3	Curage de fossés	Ft	6 160,00 €	5 400,00 €	6 750,00 €	7 050,00 €
1,3	Divers					
1,3,2	Dessouchage	1 U	495,00 €	650,00 €	569,30 €	610,00 €
1,3,4	Préparation de surface GNT 0/20 épaisseur 10 cm	300 M ²	3 960,00 €	4 500,00 €	4 560,00 €	4 770,00 €
	<i>prix unitaire</i>		12,20 €	15,00 €	15,20 €	15,90 €
	Sous Total 1		41 815,40 €	42 765,00 €	48 558,68 €	47 921,00 €
2	BORDURES - CANIVEAUX DE SURFACE - MACONNERIE					
2,1	Fourniture et pose					
2,1,1	Caniveaux CC1	980 MI	52 822,00 €	50 709,12 €	60 858,00 €	60 760,00 €
	<i>prix unitaire</i>		53,90 €	51,74 €	62,10 €	62,00 €
2,2	Dépose - Fourniture et pose					
2,2,2	Bordures P1 - P3	50 MI	1 760,00 €	1 830,40 €	2 025,00 €	2 000,00 €
	<i>prix unitaire</i>		35,20 €	36,61 €	40,50 €	40,00 €
2,2,5	Caniveaux CC1	49 MI	3 234,00 €	3 169,32 €	3 655,40 €	3 626,00 €
	<i>prix unitaire</i>		66,00 €	64,68 €	74,60 €	74,00 €
2,2,7	Bordures Ilots	37 MI	1 790,80 €	1 934,06 €	1 898,10 €	1 924,00 €
	<i>prix unitaire</i>		48,40 €	52,27 €	51,30 €	52,00 €
2,2,8	Caniveaux grilles	29 MI	13 398,00 €	13 799,94 €	14 355,00 €	15 660,00 €
	<i>prix unitaire</i>		462,00 €	475,86 €	495,00 €	540,00 €
2,2,9	Caniveaux demi-lune	12 MI	726,00 €	776,82 €	756,00 €	780,00 €
	<i>prix unitaire</i>		60,50 €	64,74 €	63,00 €	65,00 €
	Sous Total 2		73 730,80 €	72 219,66 €	83 547,50 €	84 750,00 €

3	PREPARATION DE SURFACE					
3,1	Purges sur la chaussée					
3,1,1	Déblais et GNT 0/20	2 529 M ²	80 675,10 €	81 054,45 €	85 733,10 €	83 457,00 €
	<i>prix unitaire</i>		31,90 €	32,05 €	33,90 €	33,00 €
3,1,2	Couche d'imprégnation	2 215 M ²	4 385,70 €	4 673,65 €	4 873,00 €	5 537,50 €
	<i>prix unitaire</i>		1,98 €	2,11 €	2,20 €	2,50 €
3,1,3	Grave bitume	2 215 M ²	44 632,25 €	51 831,00 €	51 166,50 €	51 609,50 €
	<i>prix unitaire</i>		20,15 €	23,40 €	23,10 €	23,30 €
3,2	Accotements					
3,1,1	Déblais et GNT 0/20	3 234 M ²	64 033,20 €	75 999,00 €	109 632,60 €	93 786,00 €
	<i>prix unitaire</i>		19,80 €	23,50 €	33,90 €	29,00 €
3,3	Reprofilage					
3,3,1	Couche d'accrochage	72 M ²	63,36 €	67,80 €	75,60 €	72,00 €
	<i>prix unitaire</i>		0,88 €	0,94 €	1,05 €	1,00 €
3,3,2	reprofilage de la chaussée (travers)	72 M ²	2 109,60 €	2 520,00 €	2 268,00 €	2 952,00 €
	<i>prix unitaire</i>		29,30 €	35,00 €	31,50 €	41,00 €
3,3,3	Tranchée en long	2 Ft	5 500,00 €	7 200,00 €	6 210,00 €	6 320,00 €
	<i>prix unitaire</i>		2 750,00 €	3 600,00 €	3 105,00 €	3 160,00 €
3,4	Reprofilage					
3,4,1	Ancrages entrées riverains	Ft	12 903,00 €	13 600,00 €	15 071,18 €	14 280,00 €
3,4,2	Ancrage longitudinal largeur 1,50 m	3 481 Ml	22 974,60 €	25 272,06 €	24 367,00 €	28 196,10 €
	<i>prix unitaire</i>		6,60 €	7,26 €	7,00 €	8,10 €
3,4,3	Ancrage divers	Ft	1 870,00 €	2 040,00 €	1 777,86 €	2 346,00 €
3,5	Balayage mécanisé	28 634 M ²	6 299,48 €	7 158,50 €	7 158,50 €	6 872,16 €
	<i>prix unitaire</i>		0,22 €	0,25 €	0,25 €	0,40 €
	Sous Total 3		245 446,29 €	271 416,46 €	308 333,34 €	295 428,26 €

4	VOIRIE					
4,1	Couche de roulement BBSG 0/10					
4,1,1	Couche d'accrochage	28 634 M ²	18 898,44 €	22 907,20 €	25 770,60 €	28 634,00 €
	<i>prix unitaire</i>		0,66 €	0,80 €	0,90 €	1,00 €
4,1,2	Voirie existante	28 634 M ²	535 455,80 €	566 953,20 €	569 816,60 €	592 723,80 €
	<i>prix unitaire</i>		18,70 €	19,80 €	19,90 €	20,70 €
4,1,3	Couche d'imprégnation	3 698 M ²	9 355,94 €	9 023,12 €	9 614,80 €	11 463,80 €
	<i>prix unitaire</i>		2,53 €	2,44 €	2,60 €	3,10 €
4,1,4	Elargissement de chaussée	3 698 M ²	69 152,60 €	73 220,40 €	80 986,20 €	78 027,80 €
	<i>prix unitaire</i>		18,70 €	19,80 €	21,90 €	21,10 €
4,1,6	Plateau longueur 15 ml y compris toutes sujétions	4 x U	25 520,00 €	28 400,00 €	29 340,00 €	31 200,00 €
	<i>prix unitaire</i>		6 380,00 €	7 100,00 €	7 335,00 €	7 800,00 €
4,2	Couche de roulement BB 0/6					
4,4	Travaux de nuit	4 x U	19 140,00 €	20 000,00 €	19 568,00 €	22 000,00 €
	<i>prix unitaire</i>		4 785,00 €	5 000,00 €	4 892,00 €	5 500,00 €
	Sous Total 4		677 522,78 €	720 503,92 €	735 096,20 €	764 049,40 €
5	TAMPONS					
5,1	Mise à la côte des ouvrages					
5,1,1	Regard	35 x U	5 197,50 €	5 250,00 €	5 880,00 €	6 475,00 €
	<i>prix unitaire</i>		148,50 €	150,00 €	168,00 €	185,00 €
5,1,2	GTS	63 x U	10 741,50 €	12 600,00 €	11 466,00 €	12 159,00 €
	<i>prix unitaire</i>		170,50 €	200,00 €	182,00 €	193,00 €
5,1,3	Telecom	22 x U	5 687,00 €	7 700,00 €	6 490,00 €	6 600,00 €
	<i>prix unitaire</i>		258,50 €	350,00 €	295,00 €	300,00 €
5,1,2	BAC	115 x U	5 692,50 €	10 350,00 €	6 900,00 €	6 670,00 €
	<i>prix unitaire</i>		49,50 €	90,00 €	60,00 €	58,00 €
5,2	Fourniture et mise à la côte					
5,2,1	Grille spécifique 1,8 x 1,4 y compris adaptation du regard	1 x U	1 485,00 €	1 500,00 €	1 598,00 €	1 800,00 €
5,2,2	Tampon K1C	1 x U	390,50 €	550,00 €	435,00 €	490,00 €
5,2,3	Tampon K2C	3 x U	1 749,00 €	2 250,00 €	2 082,00 €	2 070,00 €
	<i>prix unitaire</i>		583,00 €	750,00 €	694,00 €	690,00 €
5,2,4	Tampon 40 x 40 D400	1 U	258,50 €	290,00 €	303,00 €	290,00 €
5,2,5	GTS	21 U	7 455,00 €	8 610,00 €	8 190,00 €	9 450,00 €
	<i>prix unitaire</i>		355,00 €	410,00 €	390,00 €	450,00 €
	Sous Total 5		38 656,50 €	49 100,00 €	43 344,00 €	46 004,00 €

6	SIGNALISATION					
6,1	Signalisation verticale					
6,1,1	Panneau STOP / Cédez le passage (normalisés)	8 x U	2 772,00 €	2 760,00 €	3 296,00 €	3 296,00 €
	<i>prix unitaire</i>		346,50 €	345,00 €	412,00 €	412,00 €
6,1,2	Dépose repose panneaux de rue	Ft	442,00 €	425,00 €	464,10 €	499,46 €
6,1,3	Panneaux limitation de vitesse	2 x U	693,00 €	700,00 €	698,00 €	824,00 €
	<i>prix unitaire</i>		346,50 €	350,00 €	349,00 €	412,00 €
6,2	Signalisation horizontale					
6,2,1	Marquages rives	7 966 MI	10 515,12 €	11 152,40 €	11 152,40 €	11 949,00 €
	<i>prix unitaire</i>		1,32 €	1,40 €	1,40 €	1,50 €
6,2,2	Marquages axes	3 986 MI	5 261,52 €	5 580,40 €	5 580,40 €	5 979,00 €
	<i>prix unitaire</i>		1,32 €	1,40 €	1,40 €	1,50 €
6,2,3	Marquage divers	95 M²	1 254,00 €	1 235,00 €	1 453,50 €	1 425,00 €
	<i>prix unitaire</i>		13,20 €	13,00 €	15,30 €	15,00 €
6,3	Signalisation pour plateau	4 x Ft	6 710,00 €	6 000,00 €	7 360,00 €	7 800,00 €
	<i>prix unitaire</i>		1 677,50 €	1 500,00 €	1 840,00 €	1 950,00 €
	Sous Total 6		27 647,64 €	27 852,80 €	30 004,40 €	31 772,46 €
			S.V.C.R	GUINTOLI	EUROVIA	EIFFAGE
	Montant total HT		1 104 819,41 €	1 183 857,84 €	1 248 884,12 €	1 269 925,12 €
	TVA 10%		110 481,94 €	118 385,78 €	124 888,41 €	126 992,51 €
	MONTANT TOTAL GENERAL TTC		1 215 301,35 €	1 302 243,62 €	1 373 772,53 €	1 396 917,63 €

le 13/12/2023

BUREAU D'ÉTUDES

ALBERT BUCHHOLZ

Le Parc de La Baou - 30 Place Antigone
83110 SANARY

Tél : 04.94.88.26.07

RCS : 818 202 806

ASA BEAUVALLON BARTOLE
TRAVAUX DE REFECTION DES ROUTES
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt-quatre et les vingt mars, les membres de la commission d'appel d'offres nommée dans le cadre de la réfection des routes du Domaine de Beauvallon Bartole se sont réunis dans les bureaux de l'Agence DI LUCA ainsi que par visioconférence suivant la convocation adressée par M DI LUCA le dix-neuf février 2024.

Ont participé :

Pour les membres de la commission :

En présentiel : M GALLANT

En visioconférence MM ANSELME – BERNARD et FAURE DAUPHIN.

Absent et excusé : M ANDREY.

*

En présentiel :

M BUCHHOLZ Maître d'œuvre.

M DI LUCA Administrateur.

Les membres de la commission étudient l'appel d'offres réalisé par M BUCHHOLZ sur la zone N°1 définie lors de la réunion du Conseil des Syndics en date du 5 janvier 2024, ainsi que les différents devis reçu des Société SVCR – GUINTOLI – EUROVIA et EIFFAGE.

Les conclusions sont les suivantes :

- Analyse du Cahier des clauses techniques particulières :

Chaussées :

- Couche de forme : **pas de remarques**
- Purges : **pas de remarques.**
- Reprise des dévers : **une attention particulière sur ce poste pour le bon écoulement des eaux pluviales.**
- Couche de roulement : **BBSG 0/10 7 cm : renforcement demandé sur le boulevard de Bartole et le virage en entrée de la montée du col.**
- Signalisations horizontales et verticale : **demande de création d'une signalisation aux pochoirs pour les piétons : zones à définir lors des travaux.**
- Ralentisseurs : **2 ralentisseurs à ajouter sur le boulevard de Bartole.**

Caniveaux :

- Caniveaux CC1 pour les évacuations des eaux pluviales : **ensemble des caniveaux prévus.**

Divers :

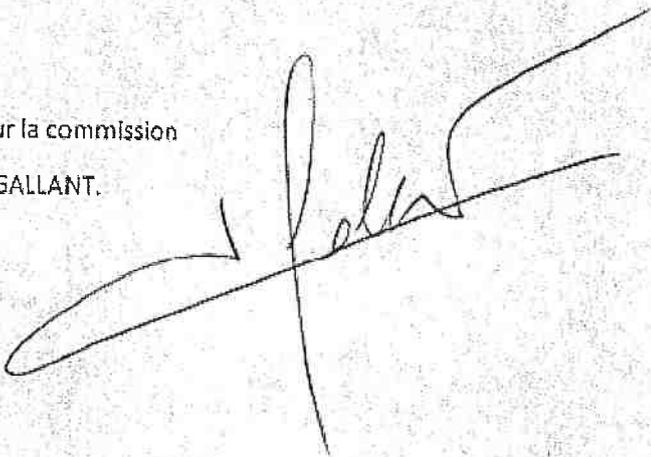
- Constats d'huissiers prévus
- Recherche amiante : à réaliser par l'ASA 10 prélèvements à réaliser par l'ASA ; M DI LUCA donne suite.
- Sécurité hygiène signalisation : bien prévus à la charge de l'entreprise.
- Assurances : bien prévue au dossier.
- Suivi des travaux : conformes, réunions hebdomadaires.
- Base de vie : prévue à la charge de l'entreprise.

Conclusions de la commission :

Dossier complet, appel d'offres conforme au CCTP – CCAP

Pour la commission

M GALLANT.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gallant', is written over the printed name. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the bottom.

ASA BEAUVALLON BARTOLE
83310 GRIMAUD
REGLEMENT INTERIEUR.

Préambule:

L'Association Syndicale Autorisée est compétente pour intervenir dans le cadre de la gestion des parties communes.

Chaque coloti devra demander l'application de ce règlement en ce qui concerne les problèmes d'ordres privés.

Article 1

Objet :

- Le présent règlement fixe les règles et servitudes d'intérêt général imposées aux propriétaires de terrains compris dans le périmètre de l'association syndicale autorisée du Domaine de BEAUVALLON BARTOLE désigné en article 3 ci-dessous.
- Il doit être rappelé dans tout acte translatif ou locatif des parcelles par reproduction in extenso à l'occasion de chaque vente ou de chaque location.

Article 2

Opposabilité :

- Le présent règlement est opposable à quiconque détient, à quelque titre que ce soit, une propriété comprise dans le périmètre de l'ASA

Article 3

Désignation de la Propriété :

- Le périmètre de l'ASA est matérialisé suivant le plan attaché au présent règlement.

Article 4

Adhésion :

- Est membre de l'Association Syndicale autorisée du Domaine de Beauvallon Bartole tout propriétaire d'une ou plusieurs propriétés composant l'ASA.
- La signature des actes emporte adhésion complète aux dispositions du présent règlement dont un exemplaire doit être remis à chaque acquéreur de lot.

Article 5

Tenue Générale :

- Les décharges (ordures, déchets verts, matériaux) sont proscrites sur les lots, les voies, les espaces verts et les terrains voisins. Chaque propriétaire ou occupant doit remettre ses propres déchets au service du nettoyage ou les porter à la déchetterie communale.
- Chaque propriétaire doit déposer ses ordures ménagères dans une poubelle appropriée sortie avant la collecte puis entrée à l'intérieur du lot.
- Toute occupation des parties communes (voies et espaces verts) de l'ASA quel que soit sa durée, doit être expressément et préalablement autorisée par l'ASA.

- Le stationnement des véhicules et engins de travaux publics doit être assuré en dehors des voies et dessertes et des espaces verts, à l'intérieur de chaque lot.
- Le stationnement des caravanes, camping-cars et mobile homes n'est pas autorisé sur les parties communes.
- Toute intervention sur ou sous les voies et les espaces verts du lotissement doit faire l'objet d'un agrément préalable par l'ASA.
- Les propriétaires doivent laisser libre l'écoulement de l'eau de ruissellement et ne peuvent obstruer, partiellement ou temporairement, les fosses des voies pour l'accès des lots, même pendant la durée des chantiers de constructions.
- Les colotis sont appelés à être vigilants quant aux écoulements d'eau pluviales et autres afin de ne pas porter atteinte à la sécurité et à l'environnement. L'attention est particulièrement attirée sur les rejets des eaux de piscine et sur leur entretien.
- S'agissant d'un domaine à usage d'habitation, l'attention des colotis est attirée sur la nécessité de respecter la quiétude du voisinage et de jouir de sa propriété en bon père de famille. Ces dispositions se cumulent avec les obligations fixées par les autorités publiques.

Article 6

Usage des propriétés - Locations :

- L'usage commercial, industriel ou artisanal de toute nature des propriétés, y compris la location en meublé à titre professionnel ou constitutif d'une activité commerciale, est interdit.
- Par exception, sera possible la domiciliation commerciale ou d'une activité libérale sous réserve de l'alinéa qui suit.
- Toute activité (y compris locative) impliquant la réception de public est interdite.
- En cas de mise en location de tout ou partie de sa propriété, quelle qu'en soit la nature ou la durée, le propriétaire coloti sera tenu de communiquer le règlement au locataire (et se portera fort de la même communication à tout sous-locataire) et reste solidairement responsable avec tout locataire ou sous-locataire des manquements audit règlement ;
- et sera tenu de déclarer les locations auprès de l'autorité administrative (Mairie) et de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires à cet égard, y compris en matière d'assurance.
- La durée cumulée par année civile des locations saisonnières ne saurait excéder 60 jours.

Article 7

Environnement :

- Chaque coloti devra tenir compte de l'environnement immédiat du lotissement et s'abstenir de tout comportement de nature à porter atteinte au cadre naturel.
- Les propriétaires d'animaux doivent veiller à ce que ceux-ci ne créent aucunes nuisances sonores et les déjections sur les parties communes doivent être ramassées.
- En particulier chaque coloti est responsable de l'entretien de sa parcelle dans la lutte contre l'incendie et doit procéder à un débroussaillage régulier en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Les vues sur la mer existantes ne doivent pas être modifiées.
- Hauteur des plantations : le respect de la vue sur mer des voisins implique pour chacun de maîtriser le développement de la végétation de son terrain.
- La circulation et la sécurité des véhicules ne doivent pas être mises en péril par la

végétation. Les propriétaires sont tenus de tailler leurs végétaux en bordure des voies de façon à ne pas gêner la libre circulation des véhicules.

- Pas de panneaux publicitaires et de propagande.
- Les propriétaires doivent tenir en état les caniveaux longeant ou traversant leur propriété et sont responsables de la partie existante entre leur propriété et ledit caniveau.
- La pose de bâches plastiques ou toiles plastiques ou brandes plastiques sur les clôtures est interdite conformément au PLU.

Article 8

Caractères généraux de construction :

- Définis par le Plan Local d'Urbanisme de Grimaud ou de Sainte Maxime, le cas échéant.
- Chaque coloti doit informer le syndicat de tout permis ou toute déclaration de travaux avant le commencement de ceux-ci.

Article 9

Travaux bruyants :

- Tous travaux bruyants sont interdits du 30 juin au 1^{er} septembre. En dehors de ces périodes les travaux bruyants sont autorisés du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures sauf les jours fériés pour lesquels ils sont interdits.
- Chaque propriétaire est tenu directement, à l'égard des autres colotis et de l'Association Syndicale Autorisée, de réparer tous désordres créés par ses travaux, soit aux autres lots, soit aux voies, caniveaux, trottoirs ou autres équipements communs y compris le tout à l'égout.

Article 10

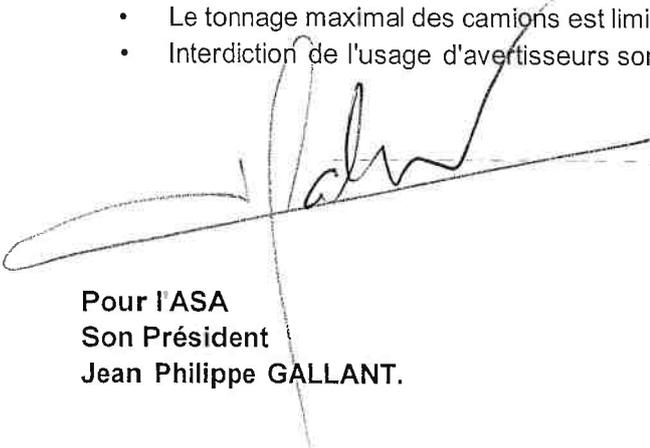
Dégradation des voies de circulation :

- Les frais occasionnés par un dégât ou un sinistre portant sur les parties collectives et dont serait, directement ou indirectement, responsable un coloti, l'un des ayants droit ou ayants cause, son locataire ou toute personne lui rendant visite pour quelque raison que ce soit, seront imputés et donc supportés par ledit coloti.

Article 11

Circulation :

- La vitesse à l'intérieur du lotissement est limitée à 30 km/h
- Le tonnage maximal des camions est limité à 19T, comme sur la route d'accès au domaine.
- Interdiction de l'usage d'avertisseurs sonores à l'intérieur du Domaine, sauf en cas d'urgence.



**Pour l'ASA
Son Président
Jean Philippe GALLANT.**

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE GRIMAUD

Propriété de l'ASA des Propriétaires Beauvallon Bartole*

Parcelle cadastrée section BV n°85

PLAN DE DIVISION FONCIERE

A. Petite cédée à Mr. LEMARQUIS en vue de la rattachée à la parcelle BV n°21

Superficie : 3,20m²

Cadastré : Section BV n°

B. Surplus

Superficie : 39,4m²

Cadastré : Section BV n°

B. Contenance cadastrale :

Cadastré : Section BV n°

20m

Echelle 1/200

0 1 2 4 8 12

• Lignes :

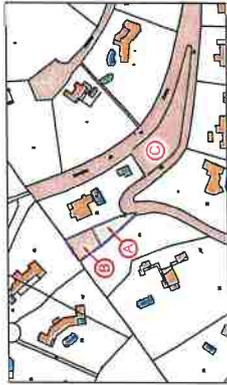
- Limite nouvelle définie au plan
- Limite cadastrale définie par le plan cadastral dressé par le cabinet G. DELEVAL le 05 Août 1974
- Limite cadastrale définie par le plan cadastral dressé par le cabinet G. DELEVAL le 24 Juillet 1954
- Application cadastrale (Limite n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire)

34, Avenue Barthélemy
83120 SAINT-EUGÈNE
Tél. : 04 94 98 03 90
gdeleval@orange.fr

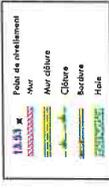


DRESSE PAR LE CABINET A. DELEVAL GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
SAINTE-MARQUE LE 25 MARS 2024

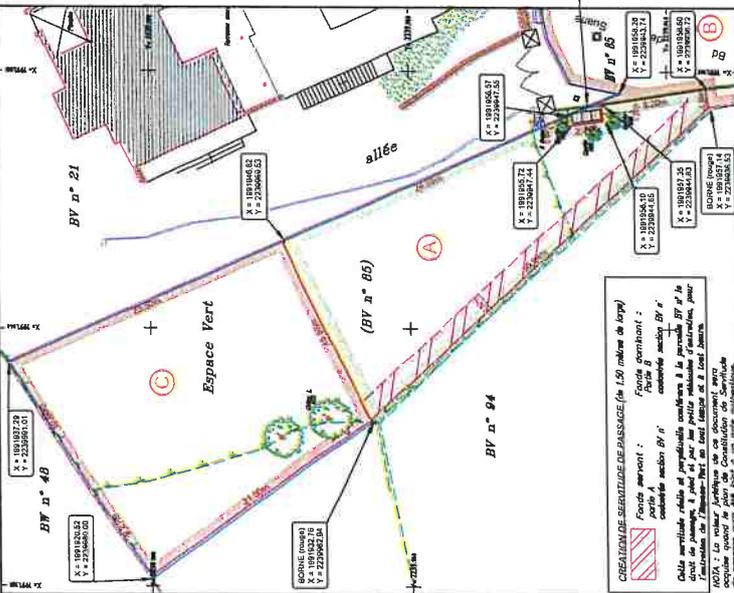
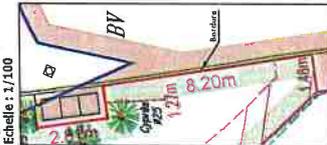
o Extrait Cadastral - Echelle 1/2000



o Légende



o Agrandissement Echelle : 1/100



CRÉATION DE SERVITUDE DE PASSAGE (de 1,20 mètre de large)
 Points servient : X = 181854,10 Y = 223841,03
 Points dominant : X = 181854,10 Y = 223841,03
 Cette servitude, relative au passage, est établie en vertu de l'article 682 du Code de Commerce, pour l'usage de l'édifice n°101 en bordure de l'allée de 2,20 m de large.
 L'application de l'article 682 du Code de Commerce est soumise à la condition de l'existence d'un passage sur le terrain n°101, à un titre quelconque.



ASA BEAUVALLON BARTOLE

POUVOIR

Le ou Les Soussignés :

NOM :

PRENOM :

Domicile :

Agissant en qualité de coloti de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE donne par la présente POUVOIR à :

NOM :

PRENOM :

Domicile :

Et s'il y a lieu :

NOM :

PRENOM :

Domicile :

Avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément aux effets ci-après :

Me ou nous représenter à l'Assemblée Générale des Colotis de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE qui se tiendra le **VENDREDI 16 AOUT 2024 A 16 HEURES A GRIMAUD COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES** dont l'ordre du jour m'a été communiqué, prendre part à toutes les délibérations sur les questions inscrites à l'ordre du jour, émettre tous votes, signer toutes feuilles de présences, tous procès-verbaux et documents, substituer et plus généralement faire le nécessaire pour assurer la représentation du ou de la soussigné, le présent pouvoir étant valable également pour toute Assemblée Générale convoquée sur le même ordre du jour à défaut d'obtention de la majorité.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « **bon pour pouvoir** ».

Fait à :

Le